

**18 novembre 2019** 

# La lettre de PRODIGE n°1

En partenariat avec l'Association Française des Orchestres, l'équipe de recherche de l'ANR PRODIGE (Projet de recherche sur les orchestres, les discriminations et le genre) a lancé un questionnaire à destination de l'ensemble des orchestres permanents français. Il s'agissait de faire un état des lieux des pratiques de recrutement des musicien·ne·s et de la prise en compte de la thématique de l'égalité des femmes et des hommes au sein de chaque orchestre. Il s'agissait également de recenser les données disponibles permettant, le cas échant, de réaliser une recherche approfondie sur le déroulé des concours et le profil des personnes recrutées. L'équipe de recherche souhaite, en particulier, évaluer les effets du recours aux auditions derrière paravent, ainsi que ceux de la composition des jurys.

L'équipe de PRODIGE remercie les 17 orchestres qui ont pris le temps d'y répondre. Cette première étape a été précieuse pour l'avancée du projet. Nous encourageons très chaleureusement les orchestres qui n'ont pas encore répondu à notre questionnaire à le faire. Il n'est pas trop tard!

La première lettre de PRODIGE vise à diffuser les principales informations qui ressortent de l'analyse des réponses à ce questionnaire.

#### Des procédures de recrutement variées

Tous les orchestres mettent en place plusieurs épreuves d'audition lors du processus de recrutement. Si huit orchestres déclarent ne mettre en place que des épreuves d'audition, certains y ajoutent soit une sélection sur dossier, soit une ou plusieurs épreuves avec orchestre ou les musicien·ne·s du pupitre concerné, soit un entretien.

# Le plus souvent, trois épreuves d'audition

Le nombre d'épreuves d'audition varie selon les orchestres. La modalité majoritaire est cependant de trois tours (épreuve pré-éliminatoire, éliminatoire et finale). 12 orchestres mettent en place trois tours, un en met deux en place et trois en mettent quatre en place. Un des orchestres n'a pas répondu à la question.

# Le paravent, souvent mobilisé

Tous les orchestres qui ont répondu au questionnaire utilisent le paravent au premier tour des auditions de recrutement. Six orchestres l'utilisent pour les deux premiers tours ; deux orchestres l'utilisent pour trois tours sur quatre. Enfin, un seul orchestre l'utilise de bout en bout des concours.

#### Soliste, super soliste, chef·fe d'attaque, tuttiste : des procédures spécifiques

La moitié des orchestres dispose de procédures de recrutement différenciées selon que le concours concerne un poste de soliste ou un poste de tuttiste. Le plus souvent, la procédure diffère pour les postes de super solistes (ou, pour l'un des concours, pour celui de chef·fe d'attaque) : pour ces concours, des épreuves mobilisant le pupitre concerné ou avec la totalité de l'orchestre sont ajoutées au concours.

### Changement de procédures et actions pour susciter des candidat·e·s des deux sexes

Deux orchestres uniquement déclarent des changements récents dans leurs procédures de recrutement (introduction du paravent et attention particulière à la composition paritaire des jurys de recrutement). Concernant les actions menées pour que des candidat·e·s des deux sexes se présentent aux concours, neuf orchestres déclarent décliner leurs annonces de recrutement au féminin et au masculin.

#### Archives et données disponibles

Pratiquement tous les orchestres ont conservé des données sur leurs concours de recrutement. Cinq orchestres déclarent qu'il n'est pas du tout possible, à partir de leurs archives, de reconstituer la composition sexuée de l'orchestre par statut et par pupitre. Cinq orchestres déclarent que cette composition sexuée est facilement accessible et huit qu'elle ne l'est pas immédiatement et que cela exigerait un travail de reconstitution. Selon les orchestres cette information est disponible sur une période allant de deux ans aux origines de l'orchestre.

La recherche en sciences sociales repose sur les données quantitatives et qualitatives qu'elle récolte et analyse, c'est pourquoi nous vous remercions de votre précieuse collaboration. Nous remercions également l'AFO pour son soutien. Pour la suite de nos travaux, nous devons collecter, saisir et traiter les données disponibles au sein de vos orchestres. Nous serons aussi amené·e·s à vous solliciter probablement pour nous entretenir avec vous plus précisément sur les procédures mises en place au sein de vos orchestres et les enjeux qui y sont associés.

A suivre...

Merci encore de votre participation!